

Formation RH18 : Sensibilisation à la prévention des RPS

🕒 2 jours

📅 Dernière modification le 1 août 2019

Présentation

Au-delà de l'obligation légale, la prévention des risques psychosociaux au travail revêt un enjeu majeur pour :

- les équipes dirigeantes : climat social apaisé, qualité de service...
- l'encadrement : plus de proximité avec les équipes et amélioration du climat social, reconnaissance de leur propre travail...

Dans ce contexte, sensibiliser les cadres à ce que sont les risques psychosociaux et à la façon dont on peut les prévenir revêt tout son sens.

Une approche juridique de la matière est un préalable nécessaire. Pour compléter cette approche, une meilleure compréhension de ce qui se joue dans les situations de travail est incontournable. C'est cette compréhension qui permet de faire de la prévention.

Objectifs de la formation

- ✓ Rendre les participants capables de lister, par eux-mêmes, les situations qui exposent aux risques psychosociaux ; leurs possibles effets observables ; leurs conséquences sur la santé
- ✓ Inscrire la prévention des RPS dans un cadre légal
- ✓ Permettre aux participants de se conformer aux exigences légales telles que définies dans l'article L4121-2 du code du travail, notamment lorsqu'ils seront en situation de conduire avec leurs équipes, l'élaboration des différents DU de leurs établissements.
- ✓ Rendre les participants capables, sans support, de reconnaître une démarche d'analyse de facteurs de risques et d'identifier quel type de prévention pourrait agir sur les situations de travail exposant à ce risque.

Public

- ✓ Direction – Encadrement
Il est souhaitable que les participants à la formation n'aient pas de lien hiérarchique entre eux.

Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée.

Programme

Identifier les différentes catégories de PRS et connaître leurs effets

- 📌 Les différentes définitions
- 📌 L'approche de l'INRS
- 📌 Correspondances entre les causes et effets

Evaluation : analyse de la première séquence d'un film sur des situations de souffrance au travail

Identifier les situations professionnelles ou les facteurs de risques qui exposent aux risques psychosociaux

- 📌 Les situations professionnelles qui exposent :
- 📌 Les situations de travail qui exposent :

Evaluation : altercation entre deux salariés dans une organisation : identifier toutes les situations qui ont été à l'origine de l'apparition de la violence interne

Identifier les risques psychosociaux comme des risques professionnels

- Les conséquences des RPS sur la santé physique et mentale d'une manière générale

Cadre légal de la prévention des risques

- Code du Travail et prévention des risques
- Code Civil et prévention des risques
- Jurisprudence et Accords Nationaux interprofessionnels
- Focus sur le harcèlement, atteintes à la dignité et jurisprudence, dont le harcèlement sexuel
- L'obligation de traiter l'alerte

Les RPS dans le code de la Sécurité Sociale

- Traiter le risque réalisé et réparer
- Accidents de travail, procédure de déclaration, maladie professionnelle,
- RPS et tableaux des maladies professionnelles, avis du CRRMP

Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS

- Evaluer pour prévenir ; le DUERP
- Les niveaux de prévention des risques : primaire, secondaire, tertiaire
- Les critères de choix de mesure d'une prévention

Les plus de la formation

- ✓ Cette formation fait l'objet d'une certification des compétences acquises - Délivrance d'un certificat de compétences à l'issue de la formation
- ✓ La formation proposée correspond au cahier des charges établi par le réseau prévention Assurance Maladie Risques professionnels (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses régionales de sécurité sociale) et l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).
- ✓ Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative
- ✓ Diaporama, vidéos, paperboard, documents pratiques

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Engager une démarche de Qualité de vie au travail et des conditions de travail - RH16

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02